L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 31 août à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Travaux sur la RD 618 à Jassat en traverse d'agglomération

Monsieur le Maire indique qu'il a été demandé un devis à l'entreprise CTPP COLAS pour les travaux d'aménagement d'un cheminement de sécurité sur la RD 618 en traverse d'agglomération à Jassat. Le montant du devis s'élève à 12 999,50 € HT soit 15 599,40 € TTC. Monsieur le Maire rappelle que ces travaux sont subventionnés à hauteur de 7 500 euros par le Département dans le cadre des amendes de police.

Considérant la délibération du 16/10/2020 approuvant les travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier à Jassat pour un montant estimé à 12 245 € HT soit 14 694 € TTC .

Considérant que la commune est maître d'ouvrage de ces travaux,

Considérant la subvention de 7500 euros perçue au titre des amendes de police.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré l'unanimité :

- Valide la proposition de l'entreprise CTPP-COLAS sans « la fourniture, transport et mise en œuvre manuelle de sable clair sur 5 cm et compactage » pour 870 € HT soit un montant de travaux 12 129, 50 € HT (14 555, 40 € TTC).
- Dit que des crédits sont déjà inscrits au budget primitif communal en investissement.



1 4 SEP. 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DE LA COMMUNE** DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué குள்ளில் இரு en session வரியிர் இரு à la mairie, sous la présidence de Monsieur France (Conseil Monsieur France) à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire ompte-tenu de 1900 de Sous-préfecture, le. 1.96 et de la publication, le. 1.1609/2 21 Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2021

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents :

Votants:

Pour:

Le Maire, 11

11

11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet: Modification des statuts du SIEG

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part :

Vu la délibération 2017-03-25-07 du 25 mars 2017 portant sur la modification du nom du syndicat:

Vu la délibération 2021-06-24-10 du 24 juin 2021 du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier :

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de Saint-Victor-la-Rivière adhère, modifie ses statuts.

Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibérer, décide :

- D'approuver les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie
- De donner, dans ce cadre, mandat au maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

e Maire.

SOUS-PRÉFECTURE

1 4 SEP. 2021

Francois GORY

D'ISSOIRE

Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE, le

1 4 SEP. 2021

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE

DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 31 août à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11

Présents: MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Aménagements du bourg

Suite aux travaux d'aménagement de la traversée de bourg, Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu d'embellir les espaces laissés en terre par la plantation d'arbustes, de bulbes. Il propose également des aménagements supplémentaires pour sécuriser la descente de bus des collégiens. Il est également évoqué la possibilité d'ajouter des bandes type zébra aux entrées du bourg pour renforcer l'effet de rétrécissement et donc de ralentissement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibérer, décide :

- De l'acquisition d'arbustes et de bulbes pour l'embellissement des espaces laissés en terre pour une enveloppe de 350 euros.
- D'installer un bac à fleurs vers la descente du bus du collège, ainsi qu'un cheminement piétonnier pour sécuriser les enfants.
- De voir avec la DRAT SANCY pour l'ajout de bandes blanches type zébra à chaque entrée du bourg.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en Sous-préfecture, le Maire et de la publication, le Mula La Maire,

Le Maire,

François GORY

S VICTOR

SOUS-PRÉFECTURE

1 4 SEP. 2021

D'ISSOIRE

disso

1 4 SEP.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DE LA COMMUNE** DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 31 août à 20 h 30:

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire. Reçu à la Sous De dure à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2021

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents : 11 Votants:

11 Pour: 11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIÈR Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Echange pour mise à jour cadastrale

Monsieur le Maire indique que son prédécesseur avait signalé aux services du cadastre d'Issoire que la voie communale située entre les parcelles ZX n° 37 et ZX n° 40 sur le cadastre n'existe pas sur le terrain. En effet, in situ, cette voie coupe la parcelle ZX n°37. Pour modifier cette erreur sur le plan cadastral probablement faite lors des opérations de remembrement en 2001, le service des cadastres avait demandé à la commune de faire intervenir un géomètre. Le cabinet BLANCHARD a procédé à un nouveau bornage qui entraine la création de la parcelle ZX n° 49 (voie sur le terrain) issue de la division de la parcelle ZX n°37; et de la parcelle ZX n°46 (voie publique sur le cadastre) afin de procéder à un échange entre la commune et la section du Breuil.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Charge Me BESSON, notaire à Riom-ès-Montagnes, d'établir l'acte notarié en vue de l'échange entre la section du Breuil et la commune pour la mise à jour du cadastre pour concordance avec la réalité in situ.
- Demande le déclassement en domaine privé communal de la voie située sur le cadastre entre les parcelles ZX n°37 et ZX n° 40 en vue de l'échanger contre la parcelle ZX n° 49 (voie sur le terrain) issue de la division de la parcelle ZX n°37.
- Dit que la parcelle ZX n°49 (voie sur le terrain) sera classée en domaine public après échange.
- Précise que les parcelles échangées sont équivalentes et que cette régularisation relève de l'intérêt général.
- Autorise le Maire à signer l'acte notarié et à effectuer toutes démarches administratives afférentes à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. SOUS-PRÉFECTURE Au registre sont les signatures. Pour copie conforme. Certifié exécutoire par le Maire 1 4 SEP. 2021 e Maire et de la publication, le 1945/201 François GORY D'ISSOIRE No TO Maire,

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 31 août à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11

Présents: MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Assiette des coupes 2022 pour les forêts relevant du régime forestier

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du programme proposé pour l'année 2022 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier. Les modes de vente de l'ONF ont évolué depuis le 1^{er} janvier 2019 : les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence .

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques, dites ventes « simples », restent également en vigueur pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte l'ensemble des propositions de coupes comme mentionnées à la proposition ci-jointe.
- Accepte l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition ci-jointe.
- A pris acte que, pour les bois vendus façonnés, une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement..).

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire

Francois GORY

Reçu à la Sous-Prétecture d'ISSOIRE, le

17 SEP. 2021





Agence territoriale Montagnes d'Auvergne

Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE, le 17 SEP. 2021

Proposition d'Etat d'Assiette pour la campagne 2022

Forêt de : BREUIL

sé	Délivrance	T
n précon	Autre vente gré à gré	+
cialisatio	Contrat Bois façonné	5
comme	ente publique unité mesure	
Mode de con	sur pied	
Année	Décision propriétaire sur proposition ONF (3)	no an area
	Justification ONF (si modification par rapport aux préconisations du document de gestic	
	Proposition ONF (2)	2022
	Surface à Année prévue parcourir doc. Gestion (ha)	2022
	Surface à parcourir (ha)	11,6
1/2	volume présumé réalisable (m3)	582
	Type de coupe	IRR
	Parcelle	B_U

Forêt de : COURBANGES

onisé	Délivrance	200000	
tion préconis	Autre vente		
nercialisa	Sontrat Bois annopat	-	
Node de commercialisation	ente publique unité mesure	٨	
Mode	ente publique sur pied	^	Σ
Année	Décision propriètaire sur proposition ONF (3)		1007 AF1001
	Justification ONF (si modification par rapport aux préconisations du document de gestior		
	Proposition ONF (2)	0000	7707
	Année prévue p doc. Gestion (1)	0000	7707
	Surface à parcourir (ha)		4,0
	volume présumé réalisable (m3)	2004	170
	Type de coupe	IDD	אאו
	Parcelle	- 0	



Forêt de : JASSAT

conisé	Délivrance		I
ation pré	Autre vente årg å årg		
nercialis	Sontrat Bois ånnoçat		
Mode de commercialisation préconisé	ente publique unité mesure		
Mode	ente publique sur pied	1	ī
Année	Décision propriétaire sur proposition ONF (3)	13 then	and Allind
	Justification ONF (si modification par rapport aux préconisations du document de gestion)	ONF-CE - Condition technique d'exploitabilité et de desserte	
	Proposition ONF (2)	2022	2022
	ssumé Surface à Année prévue pr ssumé parcourir doc. Gestion (m3) (1)	2022	2022
	Surface à parcourir (ha)	2,4	4,3
Vel: inc	volume présumé réalisable (m3)	96	173
	Type de coupe	IRR	IRR
	Parcelle	ח	חר

Forêt de : VERDIER

(1)				Г		Г
	préconisé	Délivrance		L		
	-	Autre vente gré à gré				
	Mode de commercialisation	Contrat Bois façonné		2	1	
	de comn	/ente publique unité mesure	1			
	Mode	ente publique sur pied	1			
	Année	Décision propriétaire sur proposition ONF (3)		22 Heard		it cond
		Justification ONF (si modification par rapport aux préconisations du document de gestion)				ONF-CF - Raison sylvicole- Niveau du capital forestier
		Proposition ONF (2)	0000	7707	(Supp.
		Année prévu doc. Gestion (1)	0000	7707	0000	7707
		Surface à parcourir (ha)	00	7,7		
	1	volume présumé réalisable (m3)	150	001	00	67
		Type de coupe	GGI	אטו	בַב	אאו
		Parcelle	_	בו	-	

(1) Si mention "non fixée" = coupe prévue à l'aménagement sans année fixée ou non prévue à l'aménagement

(2) Proposition de l'ONF : si année différente de celle prévue, proposition de report de la coupe par ONF; si mention SUPP. proposition de suppression par ONF (3) Porter mention "accord" ou "refus": dans ce dernier cas les modifications souhaitées et les justifications correspondantes seront explicitées dans les rubriques dédiées de la délibération (voir modèle)





17 SEP. 2021



L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 31 août à 20 h 30:

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11

Présents: MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Soutien à la motion de la Fédération nationale des Communes Forestières

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la motion de la Fédération nationale des Communes forestières dont la commune de Saint-Victor-la-Rivière fait partie, votée en conseil d'administration le 24 juin dernier :

CONSIDERANT:

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT:

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,

exige:

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

· demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte la motion proposée par la Fédération Nationale des Communes Forestières

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

François GORY

Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE, le

17 SEP. 2021



L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 31 août à 20 h 30:

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2021 Nombre de Conseillers en exercice : Présents : 11 Votants: 11 Pour: 11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA. Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire

Objet : Travaux buron de Venzoux

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux de restauration en cours du buron de Venzoux : le maçon a terminé la phase 1 de ces travaux. Monsieur le Maire indique qu'un supplément de 867,50 € HT sera passé sur la phase 2 des travaux sachant que l'on reste dans l'enveloppe prévisionnelle. L'entreprise Curier-Rigal doit intervenir pour la toiture courant septembre.

Il indique que le Conseil municipal doit choisir une entreprise pour le remplacement des menuiseries extérieures prévu dans la phase 2. Deux devis ont été demandés :

- Entreprise TGM BOIS: 4360 € HT soit 5 232 € TTC
- Entreprise ANB ATELIER: 3942,25 € HT soit 4730,70 € TTC

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend acte du supplément de travaux de maçonnerie pour un montant de 867,50 € HT soit 1040 € TTC.
- Retient l'offre la moins-disant, soit celle de l'entreprise ANB ATELIER pour un montant de 3 942,25 € HT soit 4370,70 € TTC

Charge le Maire des démarches

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en Sous-préfecture, le 2549.121 et de la publication, le 121.91.24 Le Maire.





François GORY

Sous-préfecture, le. 2.2.12.91.2.71

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE

DE SAINT-VICTOR LA RIVIERE par le Mair compte-tenu de la réception e

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en se se difference de Monsieur François GORY Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2021

Nombre de Conseillers en exercice :

Présents:

Votants:

Pour:

11

11 11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Installation de nouveau containers

Monsieur le Maire indique que lors d'une réunion en mairie avec les services du SICTOM des Couzes, il a été informé de l'installation future de colonne de pré-collecte de déchets recyclables sur le territoire communal.

Le SICTOM des Couzes mettra à disposition 5 colonnes de pré-collecte + 1 colonne supplémentaire pour le verre. Monsieur le Maire indique que l'emplacement de ces dispositifs ont été arrêtés avec le SICTOM: 1 au Breuil, 1 au Bourg (en plus des bacs jaunes et de la colonne à verre existants), 1 à Courbanges + 1 colonne à verre, 1 à Rocheromaine, 1 au Verdier. Il faut choisir le visuel qui sera mis sur les colonnes. Monsieur le Maire soumet les différents visuels possible à l'assemblée.

Il indique également que Emmaüs Puy-Guillaume propose la fourniture et la pose d'un container pour vêtements.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Choisit les visuels suivants :

Au Verdier : visuel « chemin vert »

A Courbanges: visuel « mur en pierres » pour la colonne à verre , visuel « 1 vache

(vache 1) » pour l'autre colonne

Au Breuil: visuel « 3 vaches (vache 2)» A Rocheromaine: visuel « chemin 1 »

Au Bourg: visuel « chemin 1 »

Ne souhaite pas de container à vêtements étant donné l'existence de containers sur les communes voisines de Murol et Besse et de la collecte réalisée par la boutique du Secours Populaire de Besse.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire

François GORY

Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE, le

2 3 SEP. 2021



L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 31 août à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11

Présents: MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Demande de transfert de baux à ferme

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu une demande de Monsieur Jean ROCHE, agriculteur à Roche Romaine qui souhaite dans le cadre de son départ à la retraite, transmettre son exploitation à son fils Éric ROCHE dont les 2 baux à ferme en cours pour la location des parcelles ZR n°41 et ZO n°24 situées sur la section de Roche Romaine. Monsieur le Maire indique que c'est l'occasion de fixer de nouveaux tarifs pour la location de ces 2 parcelles.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte de louer les parcelles ZR n°41 et ZO n°24 à Monsieur Éric ROCHE, de surface respective de 2,8230 hectares et 2,8993 hectares, dans le cadre de la transmission de l'exploitation par son père Jean ROCHE.
- Fixe à 30 euros l'hectare le loyer annuel.
- Dit qu'un état des lieux sera réalisé avec le nouveau propriétaire.
- Dit qu'après renseignements pris auprès du Service Economie Agricole de la DDT du Puy-de-Dôme, M. Éric ROCHE n'a pas de demande d'autorisation d'exploiter à faire.

e Maire,

François GORY

Autorise le Maire à signer le bail à ferme.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception on Sous-préfecture, le 20/20/2010 et de la publication, le 20/05/2010

CARCTO Le Maire.

Reçu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE, le

3 0 SEP. 2021



L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 31 août à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2021

Nombre de Conseillers en exercice : 11 Présents : 11 Votants: 10 Laurent DAVID ne prend pas part au vote. 10 Contre:

Présents: MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Demande d'acquisition de terrain sectional à Maisse

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Hervé DAVID, habitant de Maisse, qui souhaite acquérir une surface d'environ 2 hectares boisée de la parcelle sectionale cadastrée ZS n° 146 qui a une surface totale de 4,7432 hectares.

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur DAVID a déjà acquis, après consultation des électeurs de Maisse, une partie du sectional jusqu'au chemin existant sur le terrain. Il avait déjà demandé d'acquérir une partie complémentaire ce qui avait été refusé par le Conseil Municipal.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité : Considérant une précédente demande de M. Hervé DAVID déjà refusée par le Conseil Municipal:

Considérant la nécessité de garder un accès par le bas du village à la parcelle sectionale restante:

Refuse de vendre une partie supplémentaire de la parcelle sectionale cadastrée ZS n° 146 à Monsieur Hervé DAVID.

Charge le Maire d'en informer le demandeur.

Certifié exécutoire par le Maire en certifié exécutoire par le Maire en certifié exécutoire par le Maire en certifié exécutoire par le maire de la réception en certifié exécutoire par le maire de la reception en certifié exécutoire par le maire de la parcelle sectionale cadastrée ZS n° 146 à Monsieur Hervé DAVID. Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. compte-tenu de la réception en Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

et de la publication, le.3-(-5.10 u e Maire

François GORY

Recu à la Sous-Préfecture d'ISSOIRE, le

3 0 SEP. 2021



TOR

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 31 août à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire. à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2021

Nombre de Conseillers en exercice : Présents: 11 Votants: 11 Pour: 11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Cascade du Cheix

Monsieur le Maire revient sur le problème de décharge sauvage à la cascade du Cheix à la sortie de Courbanges. Il propose au Conseil Municipal de se rendre sur place à l'automne pour faire un état des lieux. L'ADIT avait proposé de faire une butte en bord de route pour empêcher l'accès mais le Conseil Municipal était plutôt favorable à un nettoyage du site dans la mesure du possible.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de procéder à un nettoyage du site de la cascade du Cheix par l'évacuation des déchets et encombrants au moyen d'un treuil et l'apport de terre végétale
- Décide de nettoyer les abords du site
- D'apposer des panneaux rappelant que le dépôt de déchet sauvage est interdit
- De communiquer auprès des riverains alentours
- Dit que cette opération de nettoyage aura lieu en mars ou avril, voire avant s'il n'y a pas de neige.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

compte-tenu de la réception en Sous-préfecture, le...30132105(7-2) et de la publication, le...30132105(7-2)

Certifié exécutoire par le Maire

e Maire,

Francois GORY



d'ISSOIRE, ie 08 SEP. 2021

Reçu à la Sous-Pré son

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 31 août à 20 h 30;

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2021
Nombre de Conseillers en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Pour : 11

Présents: MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Budget communal : décision modificative n° 2

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT:		RECETTES	DÉPENSES
022	Dépenses imprévues		-4484.00
023	Virement à la section d'investissement		5564.00
60621	Combustibles		34.00
60633	Fournitures de voirie		600.00
6064	Fournitures administratives		500.00
6068	Autres matières et fournitures		500.00
6226	Honoraires		1600.00
6238	Divers		260.00
6475	Médecine du travail, pharmacie		56.00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs		170.00
7788	Produits exceptionnels divers	4800.00	
	TOTAL:	4 800.00	4 800.00

INVESTISSEMENT:		RECETTES	DÉPENSES
2152 - 129	Installations de voirie		-5832.00
21578 - 124	Autre matériel et outillage de voirie		5564.00
2158 - 124	Autres installat°, matériel et outillage		832.00
2313 - 138	Constructions		5000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	5564.00	
	TOTAL:	5 564.00	5 564.00
	TOTAL:	10 364.00	10 364,00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

 vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en Sous-préfecture, le Déclie de la publication, le Chile de la publication Maire,

FRANÇOIS GORY

L'an Deux mille vingt-et-un :

Le 31 août à 20 h 30:

Le Conseil Municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire. à la mairie, sous la présidence de Monsieur François GORY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 août 2021

Nombre de Conseillers en exercice : Présents: 11 Votants: 11 Pour: 11

Présents : MM. Éric BERTIAUX, Marc-Antoine DE LATTRE, adjoints au Maire, Paul BRASSIER, Anthony DABERT, Laurent DAVID, Justine DELFOSSE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Claude METENIER, Marianne VERNY, conseillers municipaux.

Mme Justine DELFOSSE a été élue secrétaire.

Objet : Location du Centre d'animation social et culturel

Monsieur le Maire revient sur le problème survenu début juillet lors de la location du Centre d'animation social et culturel à des étudiants extérieurs à la commune. De nombreux dégâts ont été constatés. l'absence de ménage fait et le dérangement causé au voisinage.

Monsieur le Maire rappelle que la caution actuelle est fixée à 700 euros, qu'elle n'est pas encaissée à la signature du contrat mais qu'elle peut l'être si l'état des lieux de sortie n'est pas satisfaisant. Il propose d'augmenter le montant de la caution pour les personnes extérieure à la commune.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de fixer à 1 400 euros le montant de la caution lors de la location du Centre d'animation social et culturel aux personnes extérieures à la commune
- Maintient à 700 euros le montant de la caution pour les habitants de Saint-Victor-la-Rivière.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

e Maire.

François GORATtifié exécutoire par le Maire compte-tenu de la réception en Sous-préfecture, le . 11/2/21 ct de la publication, le os/10/2021

Le Maire,

FRANÇOIS GORY

SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE Date de réception de l'AR: 05/10/2021 063-216304014-20210831-DE_2021_002-DE